

RAPPORT ANNUEL
Conseil d'établissement

École Notre-Dame-des-Neiges/Maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

En vertu des articles 82 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le rapport annuel (RA) du conseil d'établissement dresse le bilan de ses activités en présentant notamment les décisions prises par le conseil en application de cette loi et les résultats obtenus au terme de ces activités.

Conformément à l'article 457.6 de la LIP, le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le RA d'un conseil d'établissement ainsi que la forme de ce rapport. Les établissements visés doivent utiliser le présent gabarit.

En vertu de l'article 82 de la LIP, le conseil d'établissement transmet une copie de son RA au centre de services scolaire.

Présentation à la population

Conformément à l'article 83 de la LIP, le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que sert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité. Il est suggéré de déposer le rapport annuel sur la page Web de l'établissement.

Notes pour la rédaction

Les notes destinées à la personne responsable de la rédaction sont écrites en vert et en italique. Elles sont à supprimer au moment voulu. Les phrases débutant par un verbe à l'infinitif représentent des éléments prescrits dans le Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un conseil d'établissement.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE
du conseil d'établissement

L'école Notre-Dame-des-Neiges comporte des élèves ayant un profil régulier. 385 élèves fréquentent l'école de la maternelle 5 ans à la 6^e année.

Notre-Dame-des-Neiges est une belle école de quartier où le bien-être des élèves est au cœur de l'approche pédagogique.

Nous avons le privilège d'accueillir des élèves aux origines culturelles variées.

Avec ce privilège vient la responsabilité d'offrir à ces jeunes un milieu où ils pourront **solidifier leurs connaissances en français** et se préparer avec rigueur aux études secondaires.

L'une des particularités de Notre-Dame-des-Neiges est certainement notre collaboration à la **Maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal**, l'une des grandes institutions musicales du Québec, et dont le rayonnement est mondial. 102 garçons de la 3^e à la 6^e année font partis du programme au primaire.

De plus, l'école offre de nombreux services complémentaires, qui assurent aux élèves qui en ont besoin un **soutien professionnel et personnalisé**.

Le projet éducatif de l'école vise principalement la littératie.

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement	5
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement.....	5
2. Bilan des activités du conseil d'établissement	5
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement	5
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	6
2.3 Résultats obtenus	Erreur ! Signet non défini.
Annexes	9

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Liste des membres de l'établissement			Fonction
Prénom - Nom			
M.	Saïd	Ghoulimi	Enseignant
Mme	Céline	Larfeuil	Professionnelle
M.	Mouloud	Mellal	Enseignant
Mme	Isabelle	Pronovost	Directrice
M.	Julien	Sloan	Directeur adjoint
Mme	Catherine	Baudet	Enseignante

Liste des membres parents			Fonction
Prénom - Nom			
Mme	Clotilde	Leblond	Parent membre 1 ^{re} année- PCMR
M.	Louis	Delisle	Parent PCMR – 2 ^e année- Président
Mme	Mouna	Gaye	Substitut NDDN
Mme	Sally	Mac Naught	Parent membre 2 ^e année
Mme	Jennifer	Fils-Aimé	Parent membre 1 ^{re} année NDDN
Mme	Florence	Seive	Parent membre 2 ^e année NDDN
Mme	Elsa	Esffiaturro	Parent membre 2 ^e année NDDN
Mme	Carole	Amoakon	Parent membre 2 ^e année NDDN

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Indiquer la date et le type de séance.

Date (jour-mois-année) préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.	Type de séance
30-09-2021	Ordinaire
10-11-2021	Ordinaire
17-02-2022	Ordinaire
28-04-2022	Ordinaire
02-06-2022	Ordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif ¹	2021-11-10	Approuve* correction à faire dans le PV du mois de septembre 2022	
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	2022-06-07	Adopte	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	2022-04-28	Approuve	
Approbation des contributions financières exigées	2022-06-07	Approuve	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	2022-06-07	Explications	
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel			
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	2022-06-07		La présentation a été reportée en juin, pas traitée dans l'année 2021-22.
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire	2022-06-07		Nombreux enjeux sécurité scolaire, travaux dans l'école,

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)			
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement	2021-09-30		
Consultation sur les critères de sélection de la direction	2022-02-17		
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	Toute l'année		Les enseignants informent les membres du CÉ.
Transmission de documents à l'intention des parents			Pas fait cette année scolaire (pandémie).
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	2021-11-10	approuve	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	2022-06-07		La direction a informé le CÉ, il n'y a pas eu de consultation
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études	2022-04-28	approuve	
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	2021-11-10	approuve	
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	2022-02-17 et 2022-04-28	approuve	
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	2021-22		Présenté à chaque rencontre du CÉ.
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)	2022-04-28		Présentation mais pas d'approbation au PV.
Consultation des parents			
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves			
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			

Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)			
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme			
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	2021-09-30 2021-11-10		Il n'y a pas eu de prêt de locaux à cause de la pandémie, par contre, il y a négociation d'entente entre le CSSDM et PCMR pour l'utilisation des locaux.
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)			
Adoption du budget annuel de l'établissement	2022-06-07	Adopte	
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			
Budget de fonctionnement	2021-09-30	approuve	Tout au long de l'année dans l'intérêt des élèves.
Sorties éducatives des élèves	2021-09-30	approuve	À chaque rencontre
Horaire de l'école	2022-02-17		
Travaux dans l'école NDDN			La direction informe les membres du CÉ.

Annexes

Ajouter une ou plusieurs annexes contenant tout document que le conseil d'établissement juge pertinent pour compléter l'information de son RA.

